

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 683

31 mars 2010

SOMMAIRE

Abroad Consulting S.A.	32757	H.B.N. Services S.A.	32761
Alpine Foreign Investments S.A.	32757	HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l.	32750
Arobase Sàrl	32769	Home Performance S.àrl.	32757
Atos Worldline S.A.	32743	Homi Europe S.à r.l.	32770
Auréthom S.à r.l.	32776	Immobilière Azur S.A.	32784
Babel Services S.A.	32775	Incar Equipment S.A.	32761
Beco International S. à r.l.	32772	IOCARD Group S.A.	32743
BMBIO S.C.	32766	LSREF Kachidoki Investments S.à r.l.	32741
Bochaban S.A.	32752	Luxba 2000 S.A.	32774
CB Richard Ellis Investors S.à r.l.	32755	Luxembourg and More Sàrl	32759
CIB Capital Insurance Brokers S.A.	32753	Markline International Holding S.A.	32773
Clara Vision S.A.	32775	NIS Holdings S.à r.l.	32761
CMA 3 S.àrl.	32776	Nutripol Capital S.à r.l.	32771
ColAce S.àrl.	32738	Palawan S.à r.l.	32748
COLFIN S.A. Holding	32756	Pasfin S.A.	32766
Compagnie de Transports Chimiques S.A.	32784	PEF V Zelmer Holdings S.à r.l.	32774
Coprosider International S.A.	32768	PEF V Zelmer Holdings S.à r.l.	32772
CRC.LU	32775	PRB Luxembourg International S. à r.l. ..	32775
Design Lardo S.A.	32755	Presidential Holdings Ferdinand III	32784
Donpal Financière S.A.	32749	Prodi-Koener S.àrl.	32745
E.M.P. S.A.	32738	Radical Sportscars Holding S.A.	32753
Eurolux Computers Sàrl	32775	Roissy Etoile S.à r.l.	32747
Fidelity International Real Estate Fund Company 13	32753	SGTWINS S. à r.l.	32776
Fidelity International Real Estate Fund Company 14	32750	Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l.	32774
Fidelity International Real Estate Fund Company 15	32748	Slawka S.A.	32744
Fondo obbligazionario con cedola periodi- ca	32746	Spirzelt S.à r.l.	32783

E.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 48.969.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 22 février 2010

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, 41, Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 22 février 2010.

Signature

Référence de publication: 2010031089/14.

(100027894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

ColAce S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 84.291.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

COLONY ACE PARTNERS L.P., (ci-après désigné "l'Associé Unique"), a limited partnership constitué sous la loi de Delaware, USA, immatriculée au Registre de Delaware sous le numéro 3443945 avec siège au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

Représentée aux présentes par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 22 décembre 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

L'Associé unique, dûment représenté par Monsieur Janssen comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé

1. ColAce S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.291 (ci-après désignée "la Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, Notaire alors notaire de résidence à Hesperange, le 15 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N° 343 en date du 1^{er} mars 2002. Lesdits statuts ont été modifiés en dernière date suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire sus-nommé, le 27 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N° 1675 en date du 22 novembre 2002.

2. Le capital de la société s'élève actuellement à EUR 312.500 (trois cent douze mille cinq cents euros), représenté par .500 parts sociales entièrement libérées.

3. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société.

4. L'Associé Unique a décidé de mettre en liquidation volontaire la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de mise en liquidation de la Société

- Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social , 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Ceci exposé, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Résolutions
Première résolution

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation".

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

Colony Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

APPEARED:

COLONY ACE PARTNERS, LP, a limited partnership organised under the law of Delaware, USA, inscribed in the Delaware Register under the number 3443945 with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

Here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on December 22, 2009, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed.

The Sole Shareholder, duly represented by Mr Janssen as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. ColAce S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 84.291, has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary

in Hespérange, dated 15th October 2001, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 343 dated 1st March 2002, (the "Company"); The articles of incorporation of the Company have been amended, for the last time, by a deed drawn up by the notary Gérard Lecuit, pre-named, on 27th September 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1675 dated 22nd November 2002;

2. The subscribed share capital of the Company amounts currently to 312,500 € (three hundred twelve thousand and five hundred Euro), represented by 500 shares, fully paid up.

3. The Sole Shareholder holds all shares of the Company.

4. The sole Shareholder has decided to put into liquidation the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To resolve to put the Company into liquidation

- To appoint Colony Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

That explained, the sole Shareholder takes the following resolutions:

Resolutions
First resolution

The sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention "in liquidation".

Second resolution

The sole Shareholder appoints as liquidator:

Colony Luxembourg S.à R.L., having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder, said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is followed by an English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 janvier 2010. Relation: LAC/2010/162. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010030947/165.

(100028570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

LSREF Kachidoki Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 219.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.866.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of February.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B91796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Ms Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 22 February 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Kachidoki Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B147866, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1837 of 23 September 2009, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR160,500 (one hundred sixty thousand five hundred euro) by an amount of EUR59,000 (fifty-nine thousand euro) to an amount of EUR219,500 (two hundred nineteen thousand five hundred euro) by the issuance of 472 (four hundred seventy-two) new ordinary shares, with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR26.64 (twenty-six euro and sixty-four cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated

above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR160,500 (one hundred sixty thousand five hundred euro) represented by 1,284 (one thousand two hundred eighty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR59,000 (fifty-nine thousand euro) to an amount of EUR219,500 (two hundred nineteen thousand five hundred euro), represented by 1,756 (one thousand seven hundred fifty-six) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 472 (four hundred seventy-two) new ordinary shares having a nominal value of

EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR26.64 (twenty-six euro and sixty-four cent).

All the 472 (four hundred seventy-two) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR59,026.64 (fifty-nine thousand twenty-six euro and sixty-four cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 1,756 (one thousand seven hundred fifty-six) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR219,500 (two hundred nineteen thousand five hundred euro), represented by 1,756 (one thousand seven hundred fifty-six) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B91796, représentée par Philippe Jusseau,

ici représentée par Mlle Julie Carbiener, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 février 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Kachidoki Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147866, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1837 du 23 septembre 2009, modifié pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer du 4 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 160.500 (cent soixante mille cinq cents euros) par un montant de EUR59.000 (cinquante-neuf mille euros) à un montant de EUR219.500 (deux cent dix-neuf mille cinq cents euros) par voie d'émission de 472 (quatre cent soixante-douze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR26.64 (vingt-six euros et soixante-quatre cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR160.500 (cent soixante mille cinq cents euros), représenté par 1.284 (mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR59.000 (cinquante-neuf mille euros) à un montant de EUR219.500 (deux cent dix-neuf mille cinq cents euros),

représenté par 1.756 (mille sept cent cinquante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 472 (quatre cent soixante-douze) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR26,64 (vingt-six euros et soixante-quatre cents).

Toutes les 472 (quatre cent soixante-douze) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR59.026,64 (cinquante-neuf mille vingt-six euros et soixante-quatre cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 1.756 (mille sept cent cinquante-six) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR219.500 (deux cent dix-neuf mille cinq cents euros), représenté par 1.756 (mille sept cent cinquante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2010. LAC/2010/8125. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010030965/125.

(100028889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

**Atos Worldline S.A., Société Anonyme,
(anc. IOCARD Group S.A.).**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 79.303.

L'an deux mille dix,

le vingt-cinq janvier.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "IOCARD Group S.A." (la "Société") une société anonyme ayant son siège social au 2A, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 79 303, constituée suivant un acte reçu le 30 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 480 du 26 juin 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 21 mai 2003, lequel acte fut publié au Mémorial, le 30 juillet 2003, sous le numéro 801.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières,

demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor TOGNONI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

l) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de "IOCARD Group S.A." en "ATOS WORLDLINE S.A.".

2. Modification de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ATOS WORLDLINE S.A."."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de "IOCARD Group S.A." en "ATOS WORLDLINE S.A.".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'assemblée générale décide de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ATOS WORLDLINE S.A."."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. FLEMING, C. GRUNDHEBER, V. TOGNONI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1140. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010030966/57.

(100028683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Slawka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.917.

L'an deux mil dix, le cinq février.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société "SLAWKA S.A.", avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 108.917, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1204 du 15 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 20 novembre 2008, publiée au Mémorial C numéro 130 du 21 janvier 2009 et aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 30 avril 2009, publiée au Mémorial C numéro 1184 du 17 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Franciscus SONNENSCHNEIN, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Christian STEFFEN, employé privé, demeurant à Schieren.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joé STEFFEN, employé privé, demeurant à Schieren.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou repré-

sentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de DOUZE MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (12.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (6.500.000,- EUR) au montant de DIX-NEUF MILLIONS EUROS (19.000.000,- EUR) par un apport en espèces de l'actionnaire "PAMIR S.A."

La réalité de cet apport entièrement libéré a été démontrée au notaire qui le constate expressément, par un certificat bancaire.

En contrepartie de cet apport, la société émet DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, lesquelles seront toutes souscrites, en rémunération de l'apport ci-avant renseigné, par la société "PAMIR S.A.", après que l'autre actionnaire ait renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Modification statutaire

En suite de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The corporate capital of the company is set at NINETEEN MILLION EUROS (19,000,000.- EUR), divided into NINETEEN THOUSAND (19.000) shares with a nominal value of ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR) each, fully paid-in."

Version française:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à DIX-NEUF MILLIONS EUROS (19.000.000,- EUR), divisé en DIX-NEUF MILLE (19.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Sonnenschein, C. Steffen, J. Steffen, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 8 février 2010. Relation: CAP/2010/434. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010030975/58.

(100028904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Prodi-Koener S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.325.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le neuf février.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Louis KOENER, maître-boucher, demeurant à L-8041 Bertrange, 201, rue des Romains, agissant en son nom personnel en sa qualité d'associé de la société à responsabilité limitée "PRODI-KOENER S.à r.l." ci-après désignée.

2) La société anonyme SOPARFI de droit luxembourgeois dénommée "KOFIPARTS S.A.", ayant son siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2000, publié au Mémorial C numéro 328 du 5 mai 2000, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 74.359,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Louis KOENER, préqualifié, avec pouvoir d'engager en toutes circonstances ladite société par sa seule signature, tel qu'il résulte de l'article 10 des statuts de la société.

Ladite société "KOFIPARTS S.A." associée dans la société à responsabilité limitée "PRODI-KOENER S.à r.l." ci-après désignée.

Lesquels comparants présents et dûment représentés déclarent être les seuls associés de la société ci-après désignée, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "PRODI-KOENER, S.à r.l." avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 3 février 2000, publié au Mémorial C numéro 347 du 16 mai 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.325.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1185 du 15 mai 2008.

- Que le capital social de ladite société est fixé à CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (580.000,- EUR), représenté par CINQ MILLE HUIT CENTS (5.800) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) entièrement libérées.

- Que les comparants sont détenteurs de l'intégralité des parts sociales et ont décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que partant, ils prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société et transféré tous les actifs à leur profit.

Qu'ils se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et régleront également les frais des présentes.

Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exercice de leur mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Koener, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: EAC/2010/1643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010030987/55.

(100028407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Fondo obbligazionario con cedola periodica, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 142.977.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den achten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft Structured Invest, mit Sitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 142.977,

hier vertreten durch Frau Désirée EKLUND, Bankkauffrau, mit beruflicher Anschrift in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, gemäss privatschriftlicher Vollmacht, welche, nachdem diese durch die Erschienene und den unterzeichnenden Notar „ne varietur" unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Aktiengesellschaft - Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (SICAV) Fondo obbligazionario con cedola periodica mit Sitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 142.977, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 14. November 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2855 vom 28. November 2008.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) hat, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien.

3) Dass die Structured Invest, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien ist.

4) Dass die Structured Invest als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

5) Dass die Erschienene sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

Dass die Structured Invest, in seiner Eigenschaft als Liquidator, genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft Fondo obbligazionario con cedola periodica besitzt, und die Passiva übernommen hat.

Dass der Liquidationsbericht, nachdem dieser „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Erschienene ernennt zum Prüfungskommissar Frau Désirée EKLUND, Bankkauffrau, geboren in Krefeld (Deutschland), am 5. Juli 1969, mit beruflicher Anschrift in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch die Erschienene des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt diese den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt dem Liquidator Entlast für die Ausübung seines Mandats.

Der Bericht des Prüfungskommissars verbleibt ebenfalls nach „ne varietur“ -Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde beigebogen.

6) Dass sie den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes erteilt.

7) Dass sie in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, welche damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten.

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, aufbewahrt bleiben werden.

Dass die Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Für alle erforderlichen Schritte wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft Fondo obbligazionario con cedola periodica, vorgeannt, festgestellt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Désirée EKLUND, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 février 2010. LAC/2010/6233. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. Februar 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010030989/61.

(100028391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Roissy Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.619.

Extrait des Résolutions prises par l'Associée Unique en date du 26 janvier 2010

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte la démission de Karian S.à r.l. de sa fonction de Gérant avec effet immédiat;
2. L'Associé unique décide de nommer à la fonction de Gérant pour une durée indéterminée et ce, avec effet immédiat:
 - Effigi S.à r.l., établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Section B, sous le numéro 107.313.

A l'issue de ces décisions, le gérant unique est le suivi:

- Effigi S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour Roissy Etoile S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010031422/23.

(100028482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Palawan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.518.

—
Cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 16.12.2009, entre:

ALVOGEN LUX HOLDINGS S.à r.l. une société luxembourgeoise ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg B 149.045

et

SGG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.906, représentée aux fins des présentes par deux signataires autorisés

L'actionariat de PALAWAN S.à r.l. se compose comme suit:

1. ALVOGEN LUX HOLDINGS S.à r.l. une société luxembourgeoise ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg B 149.045

Détendant 100 parts sociales

Pour la Société

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010031430/23.

(100028419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 15, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.071.

Nous vous prions de noter que Madame Alexandra Guyatt est décédée le 6 décembre 2009 et par conséquent n'exerce plus la fonction de Gérant de la Société à compter de cette date.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Marc Wathelet

Administrateur, FIL (Luxembourg) S.A. / Administrateur Personne Morale, Fidelity International Real Estate Fund Company 15

Claude Hellers

Gérant

Référence de publication: 2010030995/15.

(100027715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Donpal Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.133.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le cinquième jour de février.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A. en abrégé CEPI, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 37.300 ici représentée par Madame Pascale Mariotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 février 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DONPAL FINANCIERE S.A., précitée, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 24 novembre 2000 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 448 du 15 juin 2001 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 662 du 18 mars 2008.

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à 31.000,- EUR (trente-et-un mille Euros), représenté par 2.200 (deux mille deux cents) actions sans désignation de valeur nominale,

- que l'Associé Unique décide, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009, d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2009. Ledit exercice présentant une perte de EUR 11.290,79, l'Associé unique décide, compte tenu de la perte reportée de l'exercice précédent s'élevant à EUR 9.545,60, de reporter à nouveau le résultat soit une perte totale de EUR 20.836,39.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX SA, située au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX SA, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que DONPAL FINANCIERE S.A. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pascale Mariotti, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 février 2010. LAC/2010/6226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2010.

Paul BETTINGEN

Référence de publication: 2010030988/70.

(100028393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 14, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.070.

Nous vous prions de noter que Madame Alexandra Guyatt est décédée le 6 décembre 2009 et par conséquent n'exerce plus la fonction de Gérant de la Société à compter de cette date.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Marc Wathelet

Administrateur, FIL (Luxembourg) S.A. / Administrateur Personne Morale, Fidelity International Real Estate Fund Company 14

Claude Hellers

Gérant

Référence de publication: 2010030998/15.

(100027713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

In the year two thousand nine, on the third day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

HNA Group (Hong Kong) CO., Limited, a limited company incorporated under the laws of China, having its registered office at 28/F Bank of East Asia Harbour View Centre, 56 Gloucester Road Wanchai, Hong Kong, China (the Shareholder),

represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 3, 2009;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I The Shareholder holds all the shares of HNA (Luxembourg) CO. S.à r.l., a private limited liability company, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, acting in replacement of Me Henri Hellinckx who is the depositary of the incorporation deed of November 4, 2009 (the Company).

II The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to remove the nominal value of the existing shares, to convert the share capital from EUR to USD with the rate of November 13, 2009 (being 1: 1,5037) and to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand two hundred three US Dollars and seventy-five cents (USD 6,203.75) to bring it from its present amount -after conversion- of eighteen thousand seven hundred an ninety-six US Dollars and twenty-five Cents (USD 18,796.25) up to twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000), which will be divided into twenty-five thousand (25,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

Payment

Thereupon, the Shareholder declares to fully pay up the share capital increase by payment in cash of an amount of six thousand two hundred three US Dollars and seventy-five Cents (USD 6,203.75) to be allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of USD 6,203.75 (six thousand two hundred three US Dollars and seventy-five cents US Dollars) was forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form having a par value of one US Dollars (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Declarations - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HNA Group (Hong Kong) CO., Limited, une société constituée selon le droit de Hong Kong, avec siège social au 28/ F Bank of East Asia Harbour View Centre, 56 Gloucester Road Wanchai, Hong Kong, enregistrée sous le numéro 1039805 au Registre des Sociétés de Hong Kong

(l'Associé),

Ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé détient l'entière du capital social de HNA (Luxembourg) Co., S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant en date du 4 novembre 2009 (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La partie comparante, représentée par le mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales actuelles, de convertir le capital social d'EUR vers USD avec le taux de change du 13 novembre 2009 (le taux étant de (soit 1: 1,5037)) et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille deux cent trois US Dollars et soixante-quinze cents (USD 6.203,75) afin de l'amener

de son montant actuel -après conversion- de dix-huit mille sept cent quatre-vingt-seize US Dollars et vingt-cinq cents (USD 18.796,25) à un montant de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) qui sera divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de USD 1 chacune.

Paiement

Ces faits exposés: l'Associé déclare libérer entièrement l'augmentation de capital en numéraire d'un montant de six mille deux cent trois US Dollars et soixante-quinze cents (USD 6.203,75), qui sera alloué au compte capital social de la Société.

Le montant de 6.203,75 US Dollars (six mille deux cent trois US Dollars et soixante-quinze cents) est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Seconde résolution

L'Associé décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un US Dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Déclaration - Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ce présent acte à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54002. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010030992/110.

(100028349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Bochaban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.454.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 février 2010 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2015:

* Maître Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

* Maître Catherine Desso, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

* Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27, Haaptstrooss

* a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2015
Maître Serge Marx, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Luxembourg, le 24 février 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010031407/18.

(100028380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Fidelity International Real Estate Fund Company 13, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 139.953.

Nous vous prions de noter que Madame Alexandra Guyatt est décédée le 6 décembre 2009 et par conséquent n'exerce plus la fonction de Gérant de la Société à compter de cette date.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Marc Wathelet

Administrateur, FIL (Luxembourg) S.A. / Administrateur Personne Morale, Fidelity International Real Estate Fund Company 13

Claude Hellers

Gérant

Référence de publication: 2010030999/15.

(100027710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

**Radical Sportscars Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. CIB Capital Insurance Brokers S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.752.

Im Jahre zweitausendzehn, am sechszwanzigsten Januar.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft "CIB CAPITAL INSURANCE BROKERS", (vorher: DINOL CORPORATION LUX) S.A., mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, zu außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Edmond SCHROEDER aus Mersch am 2. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 647 vom 11. September 2000, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Henri HELLINCKX aus Mersch vom 11. November 2004, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 606, vom 24. Juni 2005, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 75.752.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, wohnhaft in D-54290 Trier, Weidegasse 1.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Fabrice BECQUER, Privatbeamter, wohnhaft in L-2663 Luxembourg, 23, rue Vauban.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Aurelia JOEBSTL, Juristin, wohnhaft in L-2135 Luxembourg, 73, rue du Fond Saint-Martin.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden,

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Umänderung der Bezeichnung der Gesellschaft,
2. Abänderung von Artikel 1, Absatz 1 der Satzung,
3. Abänderung des Zwecks der Gesellschaft,
4. Abänderung von Artikel 2 der Satzung,
5. Aufhebung des Nominalwerts der Aktien,
6. Umwandlung des Kurses von Luxemburger Franken in Euro,
7. Kapitalerhöhung auf einunddreißigtausend Euro (31.000,-€),
8. Festlegung des Nominalwertes der Aktien,
9. Abänderung von Artikel 3, Absatz 1 der Satzung,
10. Abänderung von Artikel 4 der Satzung,
11. Abberufung und Entlastung von einem (1) Verwaltungsratsmitglied,
12. Herabsetzung der Anzahl des Verwaltungsrats von drei (3) auf einen (1),
13. Ernennung von einem neuen Verwaltungsratsmitglied,

14. Verlängerung des Kommissarsmandats,

15. Entlastung von zwei (2) Verwaltungsratsmitglieder deren Mandate abgelaufen sind.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern und gibt Artikel 1, Absatz 1 der Statuten fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 1. Absatz 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Radical Sportscars Holding S.A.".

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den Zweck der Gesellschaft abzuändern und gibt Artikel 2 der Statuten fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen."

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den Nominalwert der Aktien zu löschen.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital von Luxemburger Franken in Euro umzuwandeln zum Kurs von vierzig Komma dreitausenddreihundertneundneunzig Luxemburger Franken (40,3399 LUF) für ein Euro (1,- €), so dass sich das Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) provisorisch auf dreissigtausend neunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69,- €) beläuft, eingeteilt in eintausend zweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nominalwert.

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31 €) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von dreissigtausend neunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 €), eingeteilt in eintausend zweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nominalwert, auf einunddreißigtausend Euro (31.000,- €) zu bringen, ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Der Betrag von dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31 €) ist vollständig in bar eingezahlt worden wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den Nominalwert pro Aktie auf hundert Euro (100,- €) festzulegen.

Siebter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, zufolge der vorigen Beschlüsse, Artikel 3, Absatz 1 der Statuten abzuändern und gibt ihm fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 3. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- €), eingeteilt in (310) Aktien von jeweils hundert Euro (100,-€)."

Achter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt Artikel 4 der Statuten abzuändern und gibt ihm fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden."

32755

Neunter Beschluß

Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, wird als Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender abberufen, es wird ihm Entlastung erteilt.

Zehnter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder von drei (3) auf einen (1) herabzusetzen.

Elfter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt Fabrice BECQUER, Privatbeamter, wohnhaft in L-2663 Luxemburg, 23, rue Vauban zum einzigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Zwölfter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt daß die Mandate des einzigen Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet enden.

Dreizehnter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt den Verwaltungsratsmitgliedern, deren Mandate abgelaufen sind, nämlich:

- Hermann-Joseph DUPRÉ, Rechtsanwalt, wohnhaft in Trier;
- Götz SCHÖBEL, Betriebswirt, wohnhaft in Luxemburg,

Entlastung zu erteilen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Nach Vorlesung an die Kompargenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: DUKIC, BECQUER, JOEBSTL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 février 2010. REM 2010/147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031000/115.

(100028502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

CB Richard Ellis Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1724 Luxemburg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.168.

Monsieur Thibault DE VALENCE DE MINARDIERE a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 19 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

CB Richard Ellis Investors S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010031005/14.

(100028100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Design Lardo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxemburg, 19, rue Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 68.147.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031309/9.

(100028731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

COLFIN S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 17.430.

L'an deux mille dix, le dix février,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "COLFIN S.A. HOLDING", ayant son siège social à Bettange-sur-Mess, R.C.S. Luxembourg section B numéro 17430, constituée suivant acte reçu le 18 mars 1980, publié au Mémorial C, n° 121 du 12 juin 1980.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane Van Caillie, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Van Caillie-Mikolajczak, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.800 (mille huit cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la durée de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

2.- Suppression de l'article 13 des statuts et renumérotation subséquente des articles suivants.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la durée de la société qui sera désormais illimitée.

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La société est constituée pour une durée illimitée."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de supprimer l'article 13 des statuts relatif à la "Garantie des administrateurs et commissaire(s)".

L'Assemblée décide de procéder à une renumérotation des articles suivants.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. VAN CAILLIE, F. GIBERT, V. VAN CAILLIE-MIKOLAJCZAK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6761. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010031009/48.

(100028382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Alpine Foreign Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 61.311.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 janvier 2010

La démission de Monsieur Claude ZIMMER comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.
Est nommé administrateur avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010031012/15.

(100027857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Abroad Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.617.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22 mai 2009 que:

- Prolongation des mandats administrateurs jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015 pour:

* Business Development S.A dont le siège social est situé L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue

* Leroy Philippe demeurant professionnellement L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue

* Mignani Christophe demeurant professionnellement L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue

- La co-signature de Monsieur Philippe Leroy est obligatoire et la co-signature de Monsieur Mignani n'est plus obligatoire

Pour Abroad Consulting S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010031014/16.

(100027881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Home Performance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig, 14, rue Zechel.
R.C.S. Luxembourg B 151.465.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le dix février.

Par devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée "Capigest s.à.r.l." avec siège social à L-9170 Mertzig, 14, rue Zechel, inscrite au RCS sous le numéro B 118.160,

Ici représentée par sa gérante unique Madame Mia VAN DE BERG, comptable, demeurant à L-9170 Mertzig, 14, rue Zechel,

2. La société à responsabilité limitée "EURO PRO SERVICES s.à.r.l." avec siège social à L-9030 Warken, 42, Cité Waarkdall, inscrite au RCS sous le numéro B 93.723,

Ici représentée par son gérant unique Monsieur Thierry SCHUMACHER, employé privé, demeurant à L-9030 Warken, 42, Cité Warkdall.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "HOME PERFORMANCE S.à.r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mertzig.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'aménagement et la rénovation de maison, la mise en peinture, l'architecture d'intérieur ainsi que le commerce de produits se rapportant directement ou indirectement à la branche.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société "Capigest Sàrl", préqualifiée, CINQUANTE parts sociales	50
2.- La société "EURO PRO SERVICES s. à r. l.", préqualifiée, CINQUANTE parts sociales	50
Total: CENT parts sociales	100

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Chaque fois qu'un associé ou un associé-gérant souhaitera se faire remplacer par un mandataire, le choix de son mandataire devra être expressément soumis à l'approbation des autres associés ou associés-gérants.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT EUROS (1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Sont nommés gérants:

Madame Mia VAN DE BERG, Monsieur Thierry SCHUMACHER, tous deux préqualifiés
et Monsieur Gabriel VILAIN, ingénieur civil métallurgiste, demeurant à B-4590 Ouffet, 4, Neblon le Moulin.

- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois gérants.

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9170 Mertzig, 14, rue Zechel.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: VAN DE BERG - SCHUMACHER - THOLL

Enregistré à Mersch, le 15 février 2010. Relation: MER/2010/303. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 22 février 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010031021/110.

(100028531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Luxembourg and More Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 9, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 151.474.

— STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Stéphane MOCKELS, consultant en communications, demeurant professionnellement à L-2157 Luxembourg, 9, rue Mil Neuf Cents;

2. Bjoern KURDA, consultant en communications, demeurant à L-5231 Sandweiler, 83, rue d'Itzig.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LUXEMBOURG AND MORE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'organisation d'évènements et de manifestations privées ou publiques, à but de loisirs, professionnels ou publicitaires, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société aura également pour objet la commercialisation de licences et de brevets tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit :

1) Stéphane MOCKELS, cinquante parts	50
2) Bjoern KURDA, cinquante parts	50
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS (700,-) EUROS.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2157 Luxembourg, 9, rue Mil Neuf Cents.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée :

1. Stéphane MOCKELS, consultant en communications, demeurant professionnellement à L-2157 Luxembourg, 9, rue Mil Neuf Cents;

2. Bjoern KURDA, consultant en communications, demeurant à L-5231 Sandweiler, 83, rue d'Iltzig.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MOCKELS, KURDA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 janvier 2010. REM 2010/116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031028/68.

(100028503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Incar Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 83.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.02.2010.

Fiduciaire Cabexco S.à r.l.

Centre Helfent, 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010031323/13.

(100028860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

H.B.N. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.306.

Il est porté à la connaissance des tiers que FISCOBELUX S.A., ayant son siège social à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg (RCS Luxembourg B 60.852), nommé en qualité de nouvel Administrateur de La Société par décision du 7 décembre 2009, a pour représentant permanent au sens de l'article 51 bis de la Loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, Monsieur Jean-Claude BUFFIN, comptable, né à Charleroi le 17 janvier 1961, demeurant rue du Village 33, à B-6790 Aubange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Pour avis au nom et pour le compte de la société H.B.N. Services S.A.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010031033/17.

(100028114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

In the year two thousand and ten, on the fifth of February.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number MC-20071, having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman,

here represented by Regis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

- KKR PARTNERS II (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number MC-20420, having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman,

here represented by Regis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

- KKR 2006 FUND (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number CR-18012, having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman,

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

- KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at c/o Eeson & Woolstencroft LLP, 603 - 7th Avenue S.W., Suite 500, Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, registered under the registration no. LP #11768199,

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

- CHRISTOPHER STONE, born on 29 December 1962 in Hull, United Kingdom, residing at People Building 2, Maylands Avenue, HEMEL HEMPSTEAD, HERTFORDSHIRE HP2 4NW, United Kingdom,

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

- KKR PORTFOLIO NOMINEECO 1 LIMITED, a private limited liability company organised under the laws of the United Kingdom, registered with the Companies House under number 6544257, having its registered office at Stirling Square 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, United Kingdom,

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

- KKR PORTFOLIO NOMINEECO 2 LIMITED, a private limited liability company organised under the laws of the United Kingdom, registered with the Companies House under number 6544487, having its registered office at Stirling Square 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, United Kingdom,

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

KKR PORTFOLIO NOMINEECO 3 LIMITED, a private limited liability company organised under the laws of the United Kingdom, registered with the Companies House under number 65444346, having its registered office at Stirling Square 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, United Kingdom,

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

KKR PORTFOLIO NOMINEECO 4 LIMITED, a private limited liability company organised under the laws of the United Kingdom, registered with the Companies House under number 65444525, having its registered office at Stirling Square 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, United Kingdom,

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

- BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, a private limited liability company organised under the laws of Guernsey, having its registered office at PO Box 671, Regency Court, Gategny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ST,

here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "NIS Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.147, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 January 2008, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 6 February 2008 (number 312, page 14945) (the "Mémorial C"), whose bylaws have been amended for the last time on 30 October 2008.

The appearing parties representing 92.36 % of corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand six hundred and twenty Sterling Pounds (GBP 16,620.-) so as to raise it from its present amount of two million five hundred and sixty-three thousand Sterling Pounds (GBP 2,563,000.-) to two million five hundred and seventy-nine thousand six hundred and twenty Sterling Pounds (GBP 2,579,620.-) by creating and issuing (i) four hundred and sixty-nine thousand two hundred and seventy-two (469,272) class A1 preferred shares (the "Class A1 Preferred Shares"), (ii) four hundred and sixty-nine thousand two hundred and seventy-two (469,272) class A2 preferred shares (the "Class A2 Preferred Shares"), (iii) four hundred and sixty-nine thousand two hundred and seventy-two (469,272) class A3 preferred shares (the "Class A3 Preferred Shares"), (iv) four hundred and sixty-nine thousand two hundred and seventy-two (469,272) class A4 preferred shares (the "Class A4 Preferred Shares"), (v) four hundred and sixty-nine thousand two hundred and seventy-two (469,272) class A5 preferred shares (the "Class A5 Preferred Shares"), (vi) one hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-eight (195,528) class B1 shares ("Class B1 Shares"), (vii) one hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-eight (195,528) class B2 shares ("Class B2 Shares"), (viii) one hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-eight (195,528) class B3 shares ("Class B3 Shares"), (ix) one hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-eight (195,528) class B4 shares ("Class B4 Shares") and (x) one hundred and ninety-five thousand five hundred and twenty-eight (195,528) class B5 shares ("Class B5 Shares"), each having a par value of half a penny (GBP 0.005.-) and all having the rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation (collectively referred as the "New Shares").

All the New Shares are wholly subscribed by BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, prenamed, paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of sixteen thousand six hundred and twenty Sterling Pounds (GBP 16,620.-).

The total contribution of sixteen thousand six hundred and twenty Sterling Pounds (GBP 16,620.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation as a result of the above capital increase, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1. The issued share capital of the Company is set at two million five hundred and seventy-nine thousand six hundred and twenty Sterling Pounds (GBP 2,579,620.-) divided into:

- ninety-two million six hundred and four thousand two hundred and seventy-two (92,604,272) class A1 preferred shares (the "Class A1 Preferred Shares"),
- ninety-two million six hundred and four thousand two hundred and seventy-two (92,604,272) class A2 preferred shares (the "Class A2 Preferred Shares"),
- ninety-two million six hundred and four thousand two hundred and seventy-two (92,604,272) class A3 preferred shares (the "Class A3 Preferred Shares"),
- ninety-two million six hundred and four thousand two hundred and seventy-two (92,604,272) class A4 preferred shares (the "Class A4 Preferred Shares"),
- ninety-two million six hundred and four thousand two hundred and seventy-two (92,604,272) class A5 preferred shares (the "Class A5 Preferred Shares"),
- ten million five hundred and eighty thousand five hundred and twenty-eight (10,580,528) class B1 ordinary shares (the "Class B1 Shares"),
- ten million five hundred and eighty thousand five hundred and twenty-eight (10,580,528) class B2 ordinary shares (the "Class B2 Shares"),
- ten million five hundred and eighty thousand five hundred and twenty-eight (10,580,528) class B3 ordinary shares (the "Class B3 Shares"),
- ten million five hundred and eighty thousand five hundred and twenty-eight (10,580,528) class B4 ordinary shares (the "Class B4 Shares"), and
- ten million five hundred and eighty thousand five hundred and twenty-eight (10,580,528) class B5 ordinary shares (the "Class B5 Shares"),

all having a par value of half a sterling pence (GBP 0.005) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

The Class A1 Preferred Shares, the Class A2 Preferred Shares, the Class A3 Preferred Shares, the Class A4 Preferred Shares, the Class A5 Preferred Shares, the Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class B3 Shares, the Class B4 Shares and the Class B5 Shares are together referred to as the "Shares".

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20071, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.
- KKR PARTNERS II (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP,

un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20420, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

- KKR 2006 FUND (OVERSEAS) LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro CR-18012, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

- KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, existant selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au c/o Eeson & Woolstencroft, 603 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, immatriculé sous le numéro no. LP #11768199,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

- CHRISTOPHER STONE, né le 29 décembre 1962 à Hull, Royaume-Uni, résidant à People Building 2, Maylands Avenue, HEMEL HEMPSTEAD, HERTFORDSHIRE HP2 4NW, Royaume-Uni,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

- KKR PORTFOLIO NOMINEECO 1 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 6544257, ayant son siège social au Stirling Square 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

- KKR PORTFOLIO NOMINEECO 2 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 6544487, ayant son siège social au Stirling Square 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

KKR PORTFOLIO NOMINEECO 3 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 65444346, ayant son siège social au Stirling Square 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

KKR PORTFOLIO NOMINEECO 4 LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 65444525, ayant son siège social au Stirling Square 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

- BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social au PO Box 671, Regency Court, Gategny Esplanade, St. Peter Port, Guernesey, Channel Islands, GY1 3ST,

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "NIS Holdings S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.147, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 03 janvier 2008, publié en date du 6 février 2008 (numéro 312, page 14945) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 octobre 2008.

Lesquelles parties comparantes, représentant 92,36 % du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société par un montant de seize mille six cent vingt Livres Sterling (GBP 16.620.-) de façon à l'accroître de son montant actuel de deux millions cinq cent soixante-cinq mille cinq cent trente Livres Sterling (GBP 2,565,530.-) à deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt Livres Sterling (GBP 2.579.620.-) par la création et l'émission de (i) quatre cent soixante-neuf mille deux cent soixante-douze (469.272) parts sociales préférentielles de catégorie A1 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1"), (ii) quatre cent soixante-neuf mille deux cent soixante-douze (469.272) parts sociales préférentielles de catégorie A2 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2"), (iii) quatre cent soixante-neuf mille deux cent soixante-douze (469.272) parts sociales préférentielles de catégorie A3 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3"), (iv) quatre cent soixante-neuf mille deux cent soixante-douze (469.272) parts sociales préférentielles de catégorie A4 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4"), (v) quatre cent soixante-neuf mille deux cent soixante-douze (469.272) parts sociales préférentielles de catégorie A5 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5"), (vi) cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-huit

(195.528) parts sociales de catégorie B1 ("Parts Sociales de Catégorie B1"), (vii) cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-huit (195.528) parts sociales de catégorie B2 ("Parts Sociales de Catégorie B2"), (viii) cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-huit (195.528) parts sociales de catégorie B3 ("Parts Sociales de Catégorie B3"), (ix) cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-huit (195.528) parts sociales de catégorie B4 ("Parts Sociales de Catégorie B4") et cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent vingt-huit (195.528) parts sociales de catégorie B5 ("Parts Sociales de Catégorie B5"), chacune ayant une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005.-) et toutes ayant les droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales").

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par BARCLAYS WEALTH TRUSTEES (GUERNSEY) LIMITED, prénommé, payées par un apport en espèces d'un montant total de seize mille six cent vingt Livres Sterling (GBP 16.620.-).

L'apport total de seize mille six cent vingt Livres Sterling (GBP 16.620.-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

La justification de l'existence et du montant de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital, décidée ci-dessus, qui sera désormais lu comme suit:

" Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social souscrit est fixé à la somme de deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt Livres Sterling (GBP 2.579.620.-) représenté par:

- quatre-vingt-douze millions six cent quatre mille deux cent soixante-douze (92.604.272) parts sociales préférentielles de catégorie A1 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1"),
- quatre-vingt-douze millions six cent quatre mille deux cent soixante-douze (92.604.272) parts sociales préférentielles de catégorie A2 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2"),
- quatre-vingt-douze millions six cent quatre mille deux cent soixante-douze (92.604.272) parts sociales préférentielles de catégorie A3 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3"),
- quatre-vingt-douze millions six cent quatre mille deux cent soixante-douze (92.604.272) parts sociales préférentielles de catégorie A4 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4"),
- quatre-vingt-douze millions six cent quatre mille deux cent soixante-douze (92.604.272) parts sociales préférentielles de catégorie A5 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5"),
- dix millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-huit (10.580.528) parts sociales ordinaires de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1"),
- dix millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-huit (10.580.528) parts sociales ordinaires de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2"),
- dix millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-huit (10.580.528) parts sociales ordinaires de catégorie B3 (les "Parts Sociales de Catégorie B3"),
- dix millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-huit (10.580.528) parts sociales ordinaires de catégorie B4 (les "Parts Sociales de Catégorie B4"), et
- dix millions cinq cent quatre-vingt mille cinq cent vingt-huit (10.580.528) parts sociales ordinaires de catégorie B5 (les "Parts Sociales de Catégorie B5"),

chacune ayant une valeur nominale de la moitié d'un penny (GBP 0,005.) et chacune ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

Les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A1, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A2, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A3, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A4, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A5, les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie B3, les Parts Sociales de Catégorie B4, les Parts Sociales de Catégorie B5 sont désignées dans leur ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés dans leur ensemble comme les "Associés".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6314. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010031017/255.

(100028424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Pasfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.250.

Un rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, suite au premier dépôt n°L100014532.04 du 29.01.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PASFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2010031342/13.

(100028568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

BMBIO S.C., Société Civile.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg E 4.238.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE dit Maurice LAM, réviseur d'entreprise, né à Rose-Hill, (Ile Maurice), le 21 avril 1957, demeurante L-6165 Ernster, 27, rue de Rodembourg.

2) Monsieur Benoit SCHAUS, réviseur d'entreprises, né à Limerlé (Belgique), le 26 août 1958, demeurant à B-6690 Vielsalm, 64, Neuville (Belgique).

Les deux sont ici représentés par Monsieur François DORLAND, administrateur de sociétés, né à Dijon (France), le 28 décembre 1967, demeurant L-2523 Luxembourg, 26, rue Jean Schoetter, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui

Lesquels comparants, représentés comme di ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile sous la dénomination sociale de "BMBIO S.C.", (la "Société"), régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le siège social est établi à Munsbach, (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR), divisé en vingt (20) parts d'intérêts de cent euros (100,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1) Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE dit Maurice LAM, réviseur d'entreprises, demeurant à L-6165 Ernster, 27, rue de Rodembourg, dix parts d'intérêts	10
à 2) Monsieur Benoit SCHAUS, réviseur d'entreprises, demeurant à B-6690 Vielsalm, 64, Neuville (Belgique), dix parts d'intérêts	10
Total: vingt parts d'intérêts,	20

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titulaire de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propritaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la Société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 6. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 7. La dissolution de la Société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la Société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 9. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la Société.

La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un (1) gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 10. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 11. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE dit Maurice LAM, réviseur d'entreprises, né à Rose-Hill, (Ile Maurice), le 21 avril 1957, demeurant à L-6165 Ernster, 27, rue de Rodenbourg, et

- Monsieur Benoit SCHAUS, réviseur d'entreprises, né à Limerlé (Belgique), le 26 août 1958, demeurant à B-6690 Vielsalm, 64, Neuville (Belgique).

2. Le siège social est établi à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DORLAND - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2010. Relation GRE/2010/460. Reçu soixante-quinze euros. 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010031032/125.

(100028704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Coprosider International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.174.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2009

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de ses fonctions de Liquidateur est acceptée.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable 17, rue Beaumont, est nommé nouveau Liquidateur.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COPROSIDER INTERNATIONAL S.A. (EN LIQUIDATION)

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010031152/15.

(100027912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2010.

Arobase Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 2, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.487.

—
STATUTS

L'an deux mille dix. Le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Tarik KADIRI, ingénieur informatique, demeurant à L-3238 Bettembourg, 7, rue de l'Indépendance.
2. Youssef KADIRI, ingénieur télécom et réseau, demeurant à F-75019 Paris (France), 27, rue Armand Carrel, ici représenté par Tarik KADIRI, susdit,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 janvier 2010,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de AROBASE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et la maintenance de matériel informatique et d'accessoires de télécommunications, la fourniture de toutes prestations dans le domaine de l'informatique, le développement d'applications pour les nouvelles technologies d'informations et de communication, la conception, la création et le référencement de sites web, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Tarik KADIRI, vingt-quatre parts	24
2) Youssef KADIRI, soixante-seize parts	76
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

32770

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENT DIX (710,-) EUROS.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3231 Bettembourg, 2, route d'Esch.
 - Le nombre des gérants est fixé à un (1)
 - Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Tarik KADIRI, ingénieur informatique, demeurant à L-3238 Bettembourg, 7, rue de l'Indépendance.
- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KADIRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 février 2010. REM 2010/144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031031/68.

(100028913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Homi Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 99.436.

L'an deux mille dix, le quatre février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société en commandite simple "Hotel Outsource Management International (HOMI) S.C.S.", avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 99.435,

détentriche de cinq cents (500) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, juriste, demeurant professionnellement à Clemency, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 janvier 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "HOMI EUROPE S.à r.l." (numéro d'identité 2004 24 03 025), avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 99.436, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 433 du 23 avril 2004,

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde à L-4963 Clemency, 9, rue Basse et de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) *Version anglaise:*

The registered office is established in Clemency."

32771

b) Version française:

"Le siège social est établi à Clemency."

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Madame Géraldine SCHMIT comme gérante de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer comme nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, en remplacement de la gérante démissionnaire, Monsieur Philippe VANDERHOVEN, juriste, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VANDERHOVEN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 février 2010 Relation: CAP/2010/493. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 février 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010031476/47.

(100029426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Nutripol Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.641.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 30 décembre 2009 que:

1. Monsieur Marcel Antonius van Arnhem, né à Culemborg (Pays-Bas) le douze novembre mille neuf cent soixante deux (12-11-1962), de nationalité hollandaise et détenteur du passeport no NG6095890, demeurant au Rljsbosch 11, 4112 MB Beusichem (Pays-Bas)

a transféré

- deux cent quatre-vingt-deux mille (282.000) parts sociales de Classe A1
- deux cent quatre-vingt-deux mille (282.000) parts sociales de Classe A2
- deux cent quatre-vingt-deux mille (282.000) parts sociales de Classe A3
- deux cent quatre-vingt-deux mille (282.000) parts sociales de Classe A4
- deux cent quatre-vingt-deux mille (282.000) parts sociales de Classe A5
- deux cent quatre-vingt-deux mille (282.000) parts sociales de Classe A6
- deux cent quatre-vingt-deux mille (282.000) parts sociales de Classe A7
- deux cent quatre-vingt-deux mille (282.000) parts sociales de Classe A8
- deux cent quatre-vingt-deux mille (282.000) parts sociales de Classe A9

à

la fondation ("stichting") de droit hollandais: Stichting Administratiekantoor Nutripol Capital, dont le siège social est à Ganzenhof 4, 4112 RA Beusichem, (Pays-Bas) enregistrée au registre du commerce néerlandais par la Chambre de commerce sous le numéro 30278642;

2. Monsieur René Pieter Christoffel van Arnhem, né à Culemborg (Pays-Bas) le dix-neuf avril mille neuf cent soixante sept (19-04-1967), de nationalité hollandaise e détenteur du passeport no NY4BJC236, demeurant au Ganzenhof 4, 4112 RA Beusichem (Pays-Bas)

a transféré

- neuf cent soixante-huit mille (968.000) parts sociales de Classe A1;
- neuf cent soixante-huit mille (968.000) parts sociales de Classe A2;
- neuf cent soixante-huit mille (968.000) parts sociales de Classe A3;

- neuf cent soixante-huit mille (968.000) parts sociales de Classe A4;
- neuf cent soixante-huit mille(968.000) parts sociales de Classe A5;
- neuf cent soixante-huit mille (968.000) parts sociales de Classe A6;
- neuf cent soixante-huit mille (968.000) parts sociales de Classe A7;
- neuf cent soixante-huit mille (968.000) parts sociales de Classe A8;
- neuf cent soixante-huit mille (968.000) parts sociales de Classe A9;

à

la fondation ("stichting") de droit hollandais: Stichting Administratiekantoor Nutripol Capital, dont le siège social est à Ganzenhof 4, 4112 RA Beusichem, (Pays-Bas) enregistrée au registre du commerce néerlandais par la Chambre de commerce sous le numéro 30278642;

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010031165/48.

(100028694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

PEF V Zelmer Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 280.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031287/11.

(100028758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Beco International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 13, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 127.872.

Cession de parts sociale et Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2007

L'an deux mille sept, le 13 décembre.

Ont comparu:

1.- Monsieur Artur De Bastos Almeida, pensionné, né à Tallados de Vouga (Portugal), le 25 janvier 1949, demeurant à L-9570 Wiltz, 13, rue des Tondeurs;

2.- Monsieur Michel Bastos, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 16 juin 1975, demeurant à L-9835 Hoscheid-Dickt, 13, Hauptstrooss;

3 - Monsieur Jean Paul Shungu Bonga, conseiller économique, né à Kinshasa (République démocratique du Congo), le 18 octobre 1964, demeurant à L-2713 Luxembourg, 8 rue René Weimerskirch.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée Beco International S.à r.l., avec siège social à L-9570 Wiltz, 13, rue des Tondeurs,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B 127.872.

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-Sur-Alzette, en date du 7 mai 2007, publié au mémorial C N° 1350 du 4 juillet 2007

Dont le capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) représentés par CENT (100 PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124) chacune est réparti comme suit:

1. Monsieur Artur De Bastos Almeida, prénommé, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
2. Monsieur Michel Bastos, prénommé, une part sociale	1
3. Monsieur Jean Paul Shungu Bonga, prénommé, une part sociale	1
Total	<u>100</u>

Cession de parts sociales

Monsieur Jean-Paul Shungu Bonga, prénommé, gérant de la société cède sa part sociale à Monsieur Artur De Bastos Almeida, prénommé, ce acceptant au prix de un euro (€ 1) ce dont quittance.

Monsieur Jean-Paul Shungu Bonga, prénommé, gérant de la société accepte cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède, les parts sociales sont détenues comme suit:

1. Monsieur Artur De Bastos Almeida, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2. Monsieur Michel Bastos, prénommé, une part sociale	<u>1</u>
Total	100

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Démission du gérant technique:

1. Les associés de la société à responsabilité limitée F.M.M.C. S.à.r.l. acceptent la démission du gérant technique, Monsieur Jean-Paul Shungu Bonga, conseiller économique, né à Kinshasa (République démocratique du Congo), le 18 octobre 1964, demeurant à L-2713 Luxembourg, 8 rue René Weimerskirch.

Nomination d'un nouveau gérant technique:

2. Monsieur Michel Bastos, agent d'assurances, né à Luxembourg, le 16 juin 1975, demeurant à L-9835 Hoscheid-Dickt, 13, Haaptstrooss; est nommé gérant technique.

3. La société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe des gérants.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 13/12/2007.

Artur De Bastos Almeida / Michel Bastos / Jean Paul Shungu Bonga.

Référence de publication: 2010031209/48.

(100028776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Markline International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 71.985.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, demeurant professionnellement au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Claude CAMBOULIVE, retraité, né à Haiphong (Vietnam) le 31 mars 1930, demeurant 7, rue Albert-Gos, 1206 Genève (Suisse),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme holding MARKLINE INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 71.985, constituée suivant acte notarié en date du 9 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 952 du 13 décembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 28 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 28 janvier 2005;

- que le capital social de la société MARKLINE INTERNATIONAL HOLDING S.A. s'élève actuellement à trois cent cinquante mille Euros (350.000,00 EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois mille cinq cents Euros (3.500,00 EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Claude CAMBOULIVE prénommé, étant devenu seul propriétaire de toutes les actions de la société MARKLINE INTERNATIONAL HOLDING S.A.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société MARKLINE INTERNATIONAL HOLDING S.A., a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de cette Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 10 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société MARKLINE INTERNATIONAL HOLDING S.A. a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 10 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société MARKLINE INTERNATIONAL HOLDING S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. CIPOLETTI, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56567. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010031480/57.

(100029250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2010.

Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 815.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.946.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010031279/11.

(100028725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

PEF V Zelmer Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 280.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010031286/11.

(100028447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Luxba 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.879.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010031294/12.

(100028519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 272.318.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.891.

Les comptes annuels pour la période du 5 août 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010031283/12.

(100028724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

CRC.LU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 35, rue Jean-François Boch.

R.C.S. Luxembourg B 137.389.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010031310/9.

(100028401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Eurolux Computers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 15A, rue de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.024.

Les comptes annuels au 24 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cay-Holger Stoll

Le gérant

Référence de publication: 2010031308/11.

(100028469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Clara Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.265.

Les comptes annuels pour la période du 16 décembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010031312/11.

(100028729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Babel Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.566.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 25/02/2010.

FRL SA

Référence de publication: 2010031316/11.

(100028703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Auréthom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Référence de publication: 2010031318/11.

(100028728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

SGTWINS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 56, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 139.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010031353/10.

(100028624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

CMA 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 151.485.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of February.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CMA S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102189, here represented by Mélanie Sauvage, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "CMA 3 S.à.r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of loans, receivables, participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or any other companies of its group and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any company of its group;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at seventy thousand euro (EUR 70,000.-) represented by seven million (7,000,000) shares with a par value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by CMA S.à.r.l.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of seventy thousand euro (70,000.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
 - Séverine Michel, born on July 19, 1977 in Epinal, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
 - David Sullivan, born on December 6, 1971 in Elmhurst, Illinois, USA, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey.
 - Peter Gibbs, born on May 8, 1972 in Welwyn Garden City, United Kingdom, with professional address at 80 Pall Mall, London, SW1Y 5ES, United Kingdom.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour de février.

Par-devant, Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CMA S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.189, dûment représentée par Mélanie Sauvage, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CMA 3 S.à.r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de prêts, créances, participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales ou toute autre société du groupe et/ou toutes autres sociétés, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute société;
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) représenté par sept millions (7.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de toutes dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par CMA S.à.r.l.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (EUR 70.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
 - David Sullivan, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, USA, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey.
 - Peter Gibbs, né le 8 mai 1972 à Welwyn Garden City, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 80 Pall Mall, London, SW1Y 5ES, Grande-Bretagne.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Sauvage, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2010. LAC/2010/7896. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010031034/395.

(100028796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Spirzelt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 93.472.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010031322/12.

(100028754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Immobilière Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immobilière Azur S.A.

Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2010031325/12.

(100028757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Presidential Holdings Ferdinand III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.943.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ces comptes remplacent les comptes précédemment déposés:

Référence: LSO DD/07135, No L090060402.04, Déposé le 28/04/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010031351/13.

(100028592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.

Compagnie de Transports Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 54.004.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates abgehalten am 02. Februar 2010 um 15.00 Uhr

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Herrn Gregory Julienne COURTOIS, geboren am 26.06.1984 in Antwerpen (B), wohnhaft in B-2900 Schoten, Antoon Wolfsstraat 9/0012 zu übertragen. Er wird als Delegierter des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Dieses Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2015 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Unterschriften

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010031409/18.

(100028840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2010.
